

# AstreGS

AstreGS est le nom du progiciel vendu par GFI. ASTREGF pour la gestion financière - ASTREGS pour la gestion des subventions (et ASTREGI pour les immobilisations ou encore ASTRERH pour les ressources humaines)

Version de AstreGS supportée par le connecteur : V8.05.005

## Périmètre fonctionnel du raccordement

Ce raccordement permet la mise en oeuvre d'un portail usager dédié aux subventions. Le portail est porté par Publik et a pour objectif de permettre à l'usager de déposer des demandes de subvention pour des organismes. Les organismes et les demandes de subventions sont stockées dans AstreGS. Les demandes de subventions sont instruites dans AstreGS.

Un organisme peut être une association, une commune, un groupement de commune ou autre (organisme privé). Un organisme est appelé Tiers dans AstreGS.

Dans la version standard, l'organisme doit obligatoirement avoir un SIRET.

La demande de subvention, via un formulaire unique permet de gérer les subventions des domaines suivants :

- Culturel
- Actions éducatives
- Sportif
- Patrimoine religieux

Une demande de subvention est appelé Dossier dans AstreGS.

Il est possible dans un second temps, en extension du périmètre du raccordement standard, de pouvoir gérer des TIERS sans SIRET en utilisant l'IBAN comme identifiant. D'autres types de subventions comme les subventions exceptionnelles COVID, les bourses collèges, etc. peuvent être mises en oeuvre.

Les WS sont unitaires : CRUD sur Tiers, Documents, Contacts, RIB, Dossier, ce qui permet une grande souplesse (Attention le CRUD n'est pas encore tout à fait complet).

Voici le détail de la couverture du raccordement standard.

- Création d'organisme avec appairage automatique (Injection Contact + Tiers + Documents).
- Appairage avec organisme existant par envoi d'un code secret par SMS ou par courriel (généré par le connecteur).
- Dépôt de demandes de subventions (Injection Dossier + Indicateurs + Documents).
- Démarche pour demander la modification du contact, instruite dans le BO Publik.
- Démarche pour demander la modification de l'organisme, instruite dans le BO Publik.
- Affichage sur le portail Publik de la liste des organismes appairées.
- Affichage sur le portail des informations d'un organisme.
- Pas de remontées sur les demandes de subvention en cours d'instruction dans AstreGS.